

LA VIOLENCE INSTITUTIONNELLE

Objectif de la formation

Consiste a sensibiliser le personnel soignant à la violence spécifique à l'institution hospitalière.

Il s'agira de la violence générée par l'institution elle-même et ses agents ou encore celle tenant aux comportements agressifs des patients notamment en raison de troubles psychologiques.

Méthodologie pédagogique

Un juriste, interviendra afin de présenter les textes spécifiques à la violence à savoir la loi du 27 juin 1990 au regard de celle du 4 mars 2002 et les grands principes de la responsabilité pénale, administrative et civile.

Toutes ces règles seront illustrées de décisions de justice et par des situations concrètes.

Supports pédagogiques :

- * Etude des contenus en lecture expliquée
- * Utilisation de cas concrets
- * Utilisation de supports adaptés

Nombre de Stagiaires : 15

Personnel visé : Le personnel soignant médical et non médical

Durée de la session : 1 ou 2 journées

Coût de la formation :

Intra : 750 €. H.T./Jour
(Hors frais de déplacement et de séjour)

Inter : 450 € HT €/ jour

Animation :

Par des Consultants – Formateurs (Juriste et médecin) assurant également des missions de Conseil auprès des établissements.

Durée pédagogique : 7 heures / jour

Evaluations : A l'issue de la formation, les évaluations des stagiaires et du formateur seront remis à l'établissement

Programme indicatif

I/ Attitudes soignantes face à l'agitation et l'agressivité

- 1- Agitation et agressivité
- 2- La pratique courante dans les services de soins
- 3- Conduite à tenir en tant que soignant

II/ La violence institutionnelle

- 1- Violence administrative
- 2- Violence matérielle
- 3- Violence morale

III/ Présentation du principe général de l'hospitalisation

- 1- De la liberté d'hospitalisation
- 2- Etude de la loi du 27 juin 1990
- 3- Du soins sous contrainte
- 4- De la contention

IV/ Présentation de quelques principes juridiques présidant les relations patient-soignant

- 1- Liberté de choix du praticien
- 2- Consentement et refus des soins

VI/La responsabilité du patient hospitalisé

- 1- Responsabilité civile
- 2- Responsabilité pénale

VII/ Les infractions pénales commises par l'agent hospitalier justifiées par la violence du patient

- 1- L'autorisation légale
- 2- L'excuse légale

VIII/ La responsabilité du soignant et de l'agent hospitalier

- 1- Responsabilité civile et pénale
- 2- Responsabilité disciplinaire et administrative